

REGLEMENT INTERIEUR ANNEE 2017 - 2018

1 - MODALITES D'INSCRIPTION

1.1 Inscriptions

Les inscriptions se déroulent toute l'année en fonction des places disponibles.

Pour les cours adultes, l'âge minimum requis est de 18 ans. Pour les mineurs, une autorisation parentale sera exigée.

Pour les cours enfants, l'âge minimum requis est de 7 ans. Après accord de LIZART, une dérogation exceptionnelle signée des parents pourra être délivrée pour des enfants de moins de 7 ans.

L'inscription définitive sera validée dès réception de la fiche d'inscription accompagnée du règlement correspondant.

2.2 Cours d'essai

Avant toute inscription définitive, il est possible au futur élève de suivre un cours d'essai à tout moment de l'année après s'être acquitté d'une pré-inscription de 10€ (non remboursable avant 10 jours du début du cours d'essai).

Cette pré-inscription garantit à l'élève pré-inscrit :

- une place pour le premier cours d'essai
- une priorité pour une inscription à l'année

Ce cours d'essai n'engage en aucun cas le futur élève à s'inscrire définitivement pour l'année.

Pour une inscription définitive, l'élève devra s'acquitter du montant total de la scolarité et des frais d'inscription.

3.1 Indivisibilité

Chaque inscription se fait de façon ferme et définitive et ce, pour toute la durée de l'engagement.

Aucun remboursement des cours ne peut être effectué à l'élève en cas d'absence, de désistement, d'abandon, de démission ou de quelque autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les cours.

2 - ENGAGEMENT DE L'ELEVE

L'élève s'engage à respecter le présent règlement intérieur ainsi que le règlement intérieur des salles de répétitions accueillant les cours.

LIZART se réserve le droit d'exclure définitivement tout élève dont le comportement nuirait manifestement à la progression de son groupe ou à la bonne ambiance des cours.

2.1 Assiduité

L'élève s'engage à être assidu au cours.

Toute absence doit être préalablement annoncée au professeur ou à LIZART (rubrique contact sur le site : www.cours-de-theatre-a-paris.fr).

2.2 Assurance

L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant son activité tant lors du suivi des cours que lors des divers manifestations organisées par LIZART (exemple : spectacle de fin d'année...).

Paraphe :

3 - TARIFS

3.1 Frais d'inscription

Les frais d'inscription et de dossier sont de 45 € (quarante cinq euros).

Ils sont dus au titre de l'année de cours suivis et ce quelque soit le moment de l'inscription.

3.2 Durée de l'engagement

L'élève s'engage pour l'année scolaire.

3.3 Délai de rétractation

L'élève dispose du délai légal de rétractation de 7 jours, à compter de la signature de sa fiche d'inscription.

Au delà de ce délai, aucun remboursement ne saura être exigible.

3.4 Abandon

Toute absence de l'élève, non justifiée, de plus de 4 séances consécutives est considérée comme abandon.

La place de l'élève sera considérée par LIZART comme vacante.

LIZART s'autorise à encaissé la totalité des chèques en cas d'abandon ou de désistement de l'élève en cours d'année.

3.5 Tarifs des cours

Chaque année commencée est due dans son intégralité.

Cours adultes

Le tarif pour l'année est de 615 € (six cent quinze euros).

Cours enfants

Le tarif pour l'année est de 315 € (trois cent quinze euros).

4 - PAIEMENT

Le paiement du tarif correspondant peut se faire comptant lors de la remise de la fiche d'inscription.

Il peut également se faire en trois fois sans frais, en trois mensualités. Pour les élèves souhaitant bénéficier de facilités de paiements, la totalité des chèques doit être remise dès l'inscription.

5 - DEROULEMENT DES COURS

Les cours seront dispensés une fois par semaine sous forme d'une séance de deux heures du 11 septembre 2017 au 18 juin 2018, excepté pendant les périodes de vacances scolaires. Le spectacle de fin d'année aura lieu en juin 2018.

Les horaires, dates et lieux des cours, sont disponibles sur le site :

www.cours-de-theatre-a-paris.fr.

Une fois l'élève affecté à un cours et à un professeur, ce dernier ne peut en changer.

Toutefois LIZART se réserve le droit de changer unilatéralement les lieux des cours, les professeurs ou leurs affectations à un cours sans que cela ne perturbe le bon déroulement de l'enseignement suivi.

L'élève peut être amené à être filmé ou pris en photo dans le cadre de ses activités au sein de l'école.

Ceux qui ne souhaiteraient pas apparaître sur ces films et photos doivent en informer la direction.

Dans le cas où un cours ne pourrait être maintenu du fait d'un nombre insuffisant de participants, LIZART remboursera la totalité des sommes versées aux participants déjà inscrits.

En aucun cas, cette annulation de cours ne pourrait faire l'objet d'un dédommagement.

Nom, Prénom :

Date :

Signature :